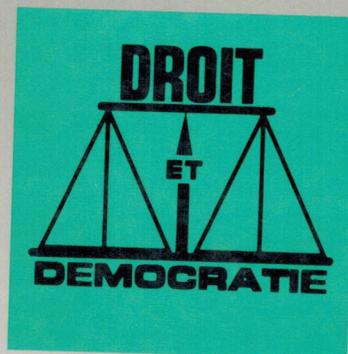


LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE



34

12

04

La **documentation** Française



Sommaire

Introduction

Robert Badinter

Ancien président du Conseil constitutionnel

5

Jean-François Dobbelle

*Directeur-Adjoint des affaires juridiques
du ministère des Affaires étrangères*

11

Positions des États dans la négociation

Antoine Buchet

*Chef du bureau des Droits de l'homme au service des affaires
européennes et internationales du ministère de la Justice*

27

Organisation de la Cour et procédure

Alain Pellet

*Professeur à l'université de Paris X Nanterre et à l'IEP de Paris,
membre et ancien président de la Commission
du droit international des Nations unies*

41

Compétence matérielle et modalités de saisine

Jean Massot

Président de la section des finances du Conseil d'État

55

Introduction dans l'ordre juridique français

Wen-Qi Zhu

*Conseiller juridique au bureau du procureur
du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie*

61

Questions prospectives, leçons à tirer des tribunaux
penaux internationaux existants

Claude Jorda

Juge au Tribunal pénal international de La Haye

67

Emmanuel Decaux

*Professeur à l'université de Paris X Nanterre, membre suppléant
de la sous-commission des Droits de l'homme de l'ONU*

77

Actions au regard de la souveraineté des États
et moyens d'investigation

William Bourdon

*Avocat la Cour de Paris, secrétaire général de la Fédération
internationale des Ligues des Droits de l'homme*

89

Rôle de la société civile et des ONG

Conclusion

Jacques Ribs

Président de Droit et Démocratie

97

3

Le 17 juillet 1998, 120 États ont adopté le statut d'une Cour pénale internationale, à l'occasion d'une conférence diplomatique réunie à Rome sous les auspices des Nations unies. Lorsque ce traité entrera en vigueur, la lutte contre l'impunité du génocide et de l'agression, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre aura franchi un pas.

Déjà en 1991, l'association *Droit et Démocratie* – lors d'un précédent colloque publié par la Documentation française – avait préconisé la création d'une juridiction pénale internationale à compétence universelle pour juger de tels crimes. Dès le lendemain de la Conférence de Rome, il est apparu nécessaire de faire le point des progrès accomplis avec les protagonistes de la négociation. La journée d'étude organisée le 20 octobre 1998, au Palais de Justice, par *Droit et Démocratie* a réuni, sous la présidence de Jacques Ribs, des personnalités de tous les horizons – magistrats, avocats, diplomates ou universitaires – pour mesurer les implications internes, notamment sur le plan constitutionnel, de la ratification du traité par la France et les défis qui restaient à relever sur le plan international pour donner toute sa portée à un statut marqué par une série de compromis, en tirant les leçons de l'expérience du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Le colloque de *Droit et Démocratie*, le premier à être organisé sur la nouvelle Cour pénale internationale, marque un jalon dans la prise de conscience des enjeux d'un droit international pénal désormais au cœur de tous les débats juridiques et politiques.

La Documentation française
29-31, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Tél. : 01 40 15 70 00
Télécopie : 01 40 15 72 30

Prix : 12 € / 78,71 F
Imprimé en France
ISBN : 2-11-004296-6
DF : 55100-7

9 782110 042965

